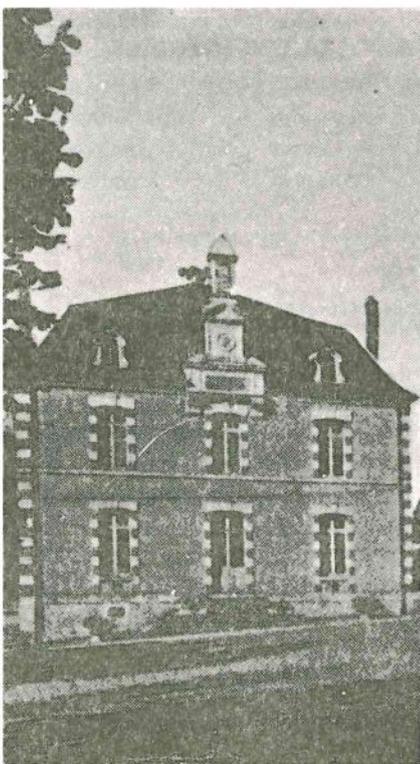
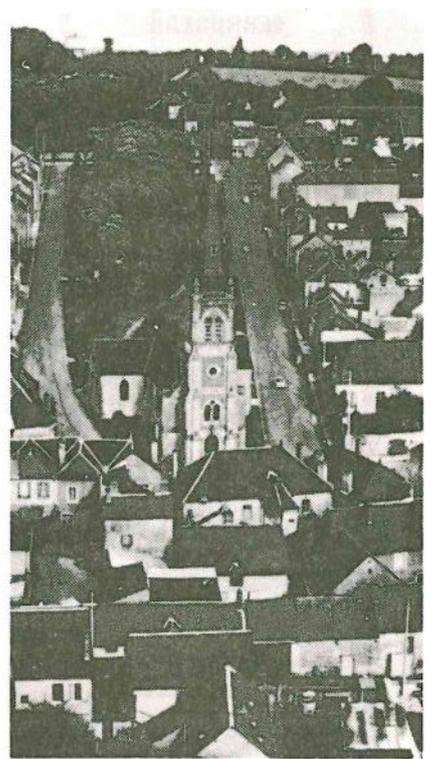
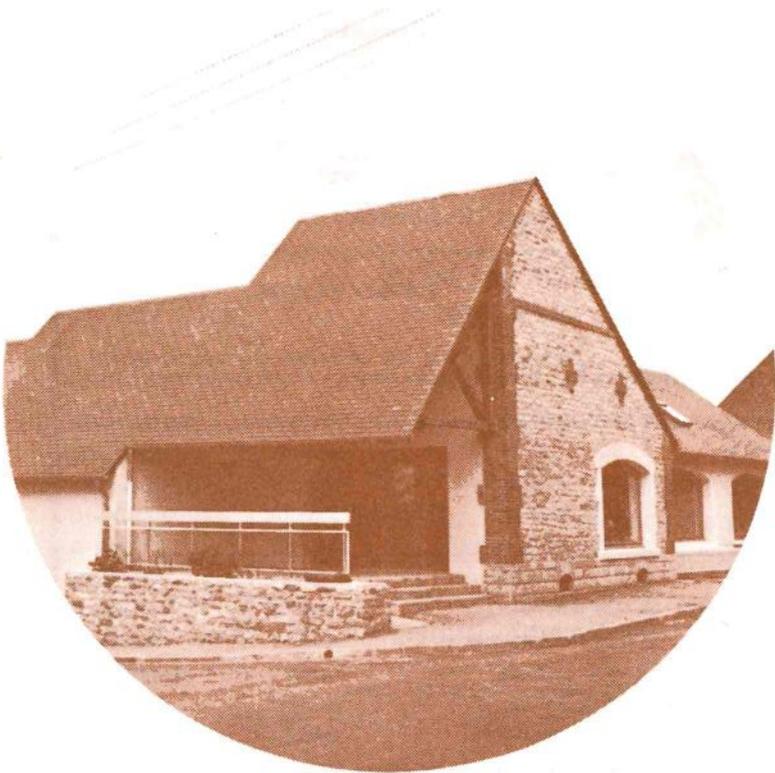


N°3

**BULLETIN MUNICIPAL**  
de  
**MENETOU - SALON**





FERRONNERIE  
SERRURERIE  
du  
BATIMENT  
VÉRANDAS - RAMPES  
GRILLES - BALCONS  
MENUISERIE MÉTALLIQUE  
SOUDURE

Daniel  
RAIMBAULT

MENETOU - SALON

18510

Tél. 64-80-05



POSE DE CARRELAGES ET FAÏENCES

avec ou sans fourniture



ZANCHET Antoine

18110 SAINT - MARTIN D'AUXIGNY

Tél. (48) 64-51-38

Entreprise BARDY



Travaux Publics et Particuliers



Assainissement - Goudronnage



MENETOU - SALON

Tél. (48) 64-80-18

Clini'Auto Berrichonne  
Concessionnaire P. Caillaud

INNOCENTI - MAZDA

Route de Bourges 18510 MENETOU - SALON Tél. (48) 64-81-36  
77, Route d'Orléans 18230 SAINT - DOULCHARD Tél. (48) 24-46-60

Réparations toutes marques

Carrosserie - Tôlerie - Peinture - Crédit - Reprises



ENTREPRISE  
de  
COUVERTURES  
ZINGUERIE

André  
GILLET

MENETOU - SALON

18510

Tél. (48) 64-80-88



PLOMBERIE - SANITAIRE - CHAUFFAGE TOUTES ÉNERGIES

Pompes à chaleur - Installations solaires - Chaudières Bois-Paille

François JOLIVET

18510 MENETOU - SALON

Tél. (48) 64-81-31



Menetou-Salon

APPELLATION CONTROLÉE  
SAUVIGNON

Mis en bouteille à la Propriété

BOURGEOIS Georges  
Viticulteur, «Les Louis»  
MENETOU - SALON (Cher)

## SOMMAIRE

- ETAT CIVIL 1983
- LE MOT DU MAIRE
- LES ACTIVITES ET LA VIE DE LA COMMUNE
- L'AGRICULTURE
- L'ECOLE MATERNELLE
- LES FINANCES DEPUIS 1977
- LES COMMISSIONS COMMUNALES
- LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS
- L'ELABORATION D'UN PLAN D'OCCUPATION DES SOLS
- L'HISTOIRE DE MENETOU - SALON (Suite)
- MENETOU - SALON SERVICES

## ETAT CIVIL 1983

NAISSANCES		
NAISSANCES EN DEHORS DE LA COMMUNE		
BOURGEOIS	Pierre	21 Mai 1983
BOURROUX	Laetitia	10 Juin 1983
CHAUVEAU	Yohann	8 Novembre 1983
DUPERON	Emilie	23 Avril 1983
GIRAULT	Laurène	10 Novembre 1983
GOZARD	Julien	23 Août 1983
GUERIN	Emilie	17 Février 1983
HAUTIN	Ophélie	16 Septembre 1983
HENSMANS	Julien	30 Mars 1983
HOZJAN	Aurélie	22 Mai 1983
LABORDE	Jérôme	7 Décembre 1983
LAUGERAT	Fabien	7 Décembre 1983
LEGER	Bruno	6 Juillet 1983
MARTIN	Laetitia	27 Mars 1983
MISSONNIER	Maryline	9 Mars 1983
PAPIN	Sébastien	1er Janvier 1983
RAFFETIN	Alexandra	22 Juillet 1983
RAIMBAULT	Anne-Marie	20 Octobre 1983
RIEGEL	Elodie	22 Janvier 1983
SECCO	Benjamin	7 Mai 1983
MARIAGES		
ANLIARD Eric	& TALLON Françoise	3 Septembre 1983
BORNE Jean-Michel	& VOLLAND Martine	29 Janvier 1983
COURCELLE Jacky	& BLANCHARD Cécile	27 Août 1983
LAVENU Pascal	& MITTERAND Evelyne	4 Juin 1983
ROUX Pierre	& LAGARDE Anne	12 Mars 1983

DECES		
BARANGER	Louise	3 Janvier 1983
	Veuve JACQUET	
BOURGEOIS	Louis	10 Juillet 1983
BRET	André	6 Janvier 1983
BRUNEAU	Raymond	14 Février 1983
CHARRETTE	Moïse	7 Octobre 1983
CHOLLET	Marie	27 Septembre 1983
CORAND	Marcel	9 Mars 1983
COSNIER	Thierry	8 Octobre 1983
DEVOS	Edouard	4 Mars 1983
ESTEVE	Marie	8 Juillet 1983
	Veuve CHAVET	
FEVE	Irène	29 Mars 1983
	Epouse LEBLANC	
FEVE	Marie-Louise	4 Décembre 1983
	Veuve ROBIN	
FOUASSIER	Clémence	14 Novembre 1983
	Veuve DARLET	
FOUCHER	William	4 Janvier 1983
GIRAUDON	Jean-Pierre	2 Août 1983
JOBLIN	Emile	24 Décembre 1983
JOUGNEAU	Camille	6 Juillet 1983
JULIEN	Paulette	7 Mars 1983
	Epouse JOUANNIN	
LEGER	Henri	30 Août 1983
MAINDRAULT	Louis	23 Avril 1983
MICHEL	Cyprien	25 Janvier 1983
MILHIET	Marie	11 Septembre 1983
	Veuve GIRARD	
MILLET	Alice	13 Avril 1983
	Veuve JACQUET	
MOREAU	Lucien	30 Août 1983
PARIS	Joseph	16 Février 1983
PLANSON	Marie-Louise	28 Avril 1983
	Veuve BEAUCHET	
RIBEAUDEAU	Alphonsine	5 Août 1983
	Veuve RUFFIERE	

## ETAT CIVIL 1983

## DECES

SADET	Pierre	11 Mars 1983	SCHILB	Marie	29 Octobre 1983
SALMON	Alphonsine	29 Août 1983		Veuve DUBOSC	
	Veuve VATTAIRE		THEVIN	Marie	30 Mai 1983
				Veuve LECLERC	
SALMON	Jean	19 Octobre 1983	TUAILLON	Joëlle	16 Février 1983

## LE MOT DU MAIRE

L'année 1983 est terminée. Ses espérances sur le plan communal ne nous ont pas déçus, et la confiance que vous nous avez renouvelée, au printemps, à une large majorité, nous a confirmés dans votre sympathie pour la gestion faite et à venir.

Pour cette confiance renouvelée, je veux vous remercier; vous remercier profondément, fort de vos encouragements, fort des quinze élus décidés à participer au travail de l'administration communale.

Notre Conseil poursuivra la tâche que vous lui avez confiée dans l'intérêt réel et nécessaire pour l'avenir de notre collectivité.

Je n'oublie pas pour l'année nouvelle la tradition qui est de formuler des souhaits. Ceux que je forme pour vous seront de bonheur et de santé.

Dans notre commune, malgré les désengagements financiers de l'Etat et l'austérité qui nous est promise, que les habitants de Menetou-Salon trouvent une bonne vie associative dans les structures que la commune s'est donnée.

HOTEL - RESTAURANT LE LION D'OR

GOGUÉ Ernest

Propriétaire Récoltant

VINS A.O.C. BLANC - ROSÉ - ROUGE

Tél. 64-91-12

ÉLECTRICITÉ GÉNÉRALE  
INSTALLATIONS  
CHAUFFAGE ELECTRIQUE

RENÉ LEGER

Rue du Commerce

18510 MENETOU - SALON

Tél. (48) 64-81-31

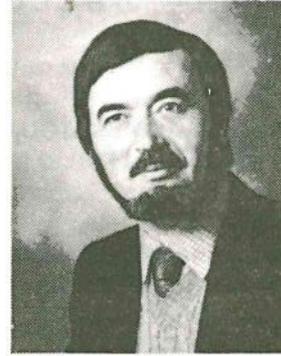
## LE CONSEIL MUNICIPAL



GREGOIRE J. 1er Adjoint



JOUANNIN Louis  
Maire - Conseiller Général



REMANGEON B. 2<sup>e</sup> Adj.



GILLET J.P. 3<sup>e</sup> Adjoint



MAINDRAULT F.H. 4<sup>e</sup> Adj



JABARD Yves



JACQUET Christian



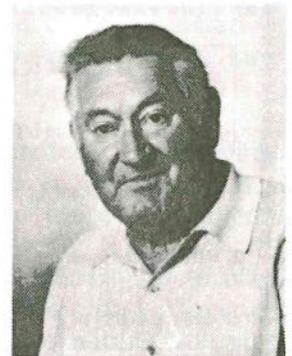
BRUNET Pierre



FOUCHER Hubert



THIBAULT Lucien



JOUGNEAU Lucien



FONTAINE Marie-Claude



RIFFET Roger



PARIS Gérard



CHAVET Philippe

Boulangerie – Pâtisserie

**J. BECCUAU**

Place de l'Eglise

**MENETOU - SALON**

18510 Tél. 64-81-40



CARRELAGE - CHEMINÉES - MAÇONNERIE

Barbecue, Allée de Jardin, Clôture etc...

■■■■■■

●●●●●●

■■■■■■

**Emmanuel JUNCHAT**

**LES OUCHES DE MONTOURAINE**

18510 MENETOU - SALON Tél. 64-84-29

Pour vos complémentaires maladies

Remboursements immédiats

**MILHIET Jean-Paul**

AGENT GÉNÉRAL TOUTES ASSURANCES

Tél. 64-83-02 18150 – MENETOU-SALON

---



---

BOUCHERIE

**C. GUILLAUDEAU**

**MENETOU - SALON**

Tél. (48) 64-81-10




---



---

 **GARAGE NOËL LÉGER**

MOTOCULTURE

AUTOMOBILE – AGRICOLE

VENTES - RÉPARATIONS - TOUTES MARQUES

2, Rue du Château 18510 MENETOU-SALON

Tél. (48) 64-81-14

CAFÉ - RESTAURANT DU PARC

Route des Aix MENETOU - SALON

Tél. 64-80-69

◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆

**Lucien JOUGNEAU**

SALLE POUR NOCES ET BANQUETS

---



---

AUBERGE - RESTAURANT

«CHEU L'ZIB»

**18510 MENETOU-SALON**

Tél. 64-55-32



CHARCUTERIE FINE

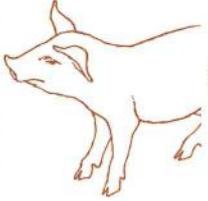
Plats cuisinés sur commande

**R. LAPLANTINE**

Rue du Commerce

**18510 MENETOU - SALON**

Tél. 64-80-26





N'oublions pas de mentionner le Comité des Fêtes dont les nombreuses manifestations témoignent du dynamisme de ses membres et des Associations diverses qui peuvent trouver place dans le complexe remarquable du Centre de Promotion Sociale, Economique et Culturelle.

Menetou-Salon est une cité chargée d'Histoire, son Château, rendez-vous de nombreux touristes, en témoigne. Menetou-Salon est aussi tourné résolument vers son avenir : les forages qui vont avoir lieu prochainement pour rechercher si son sous-sol a une structure favorable pour y faire un stockage de gaz, en sont le témoignage.



■Ψ■

### L'AGRICULTURE A MENETOU-SALON

■Ψ■

Cette année, nous allons surtout vous parler des cultures spécialisées. Qu'entendons-nous par cultures spécialisées ? Dans la majorité des autres communes du département, nous n'y trouvons que des céréales et de l'élevage. A Menetou-Salon, nous avons tout cela, mais en plus, nous sommes pratiquement la seule commune du département où nos agriculteurs sont en même temps arboriculteurs et viticulteurs. Et c'est de cela que nous allons parler cette année.

Il faut dire que notre vin est connu dans toute la France, mais aussi à l'Étranger puisque nos viticulteurs en exportent de plus en plus. Au début du siècle, après le terrible fléau qu'est le phylloxéra, et qui avait détruit tout le vignoble, on planta surtout des cépages de blanc : «Gouche», Gamay blanc et un peu de Sauvignon, car à Menetou, on ne buvait que du vin blanc. Ce n'est pratiquement que depuis la dernière guerre que l'on s'est mis à planter des parcelles entières en Sauvignon et un peu en Gamay rouge. Mais depuis, le vin rouge étant de plus en plus demandé, les viticulteurs ont introduit le Pinot rouge qui fait un vin d'excellente qualité et qui est très apprécié du consommateur.

1983 fut une très bonne année, puisque sur les quelques 120 hectares que comprend le vignoble de Menetou, il a été récolté environ 7000 hectolitres de vin (4000 de Sauvignon et 3000 de Rosé et Rouge), dont plus de 2000 ont été collectés par la Coopérative. Malgré un printemps désastreux, puisqu'il a plu sans discontinuer jusqu'au 1er Juin, la récolte fut excellente tant en quantité qu'en qualité. Avec les moyens de lutte que nous avons contre le mildiou et l'oïdium, il a été relativement facile de préserver le raisin. Après les mois de Juin, Juillet et Août qui furent très ensoleillés, les plus grands espoirs étaient permis, puisque de mémoire d'homme nous avons rarement vu une telle quantité de grappes sur les ceps, et les vigneron commençaient à se demander où ils pourraient bien entreposer tout ce vin. Mais un début de Septembre pluvieux et chaud favorisa le développement de la pourriture grise. Aussitôt, le moral commença à baisser. Ce ne fut que de courte durée, car le beau temps revint vite, la pourriture grise stoppée et la récolte de très bonne qualité.

Le travail de la vigne a beaucoup évolué depuis une trentaine d'années. A cette époque, les rangs étaient arpentés régulièrement par les chevaux pour «chausser», «déchausser» et biner. On voyait les hommes courbés dans les rangs avec une «flamande» ou un «faissouet», pour terminer ce que la charrue ou la bineuse n'avaient pu faire. Pour les traitements, c'étaient les hommes qui, inlassablement, avec le «Vermorel» sur le dos, appuyaient sur le balancier et aspergeaient régulièrement le feuillage de la vigne afin d'éviter les maladies.

Les accolages étaient souvent réservés aux femmes. Ce n'était pas le travail le plus agréable, la plupart du temps il faisait très chaud. Il fallait régulièrement prendre une poignée de branches et l'attacher au fil de fer avec une ficelle.

De nos jours, les tracteurs enjambeurs ont remplacé avantageusement les chevaux. Les façons culturales n'existent pratiquement plus, sauf dans les jeunes plantations. Les désherbants ont remplacé la charrue et la bineuse.

Depuis le remembrement, l'aspect du vignoble de Menetou a bien changé. Auparavant, il y avait beaucoup de petites parcelles, des vignes datant du début du siècle. Dans les villages, il y avait de nombreuses petites exploitations, et dans chaque foyer on « faisait sa boisson ». Où sont passées les joyeuses bandes de vendangeurs qui s'égayaient autrefois pendant un mois dans les vignes ? Maintenant, il y a de moins en moins de petites exploitations et on ne peut trouver de l'aide que le samedi ou le dimanche. Aussi, la grande révolution à Menetou, ce fut la machine à vendanger. Arrivée en 1981, elle a été accueillie avec un certain septicisme de la part de certains, mais après avoir constaté les bons résultats, ce fut l'enthousiasme général. C'est pourquoi les viticulteurs qui s'étaient groupés en CUMA, ont acheté une deuxième machine en 1982 et une troisième en 1983. Bien sûr, il y a certaines adaptations à faire, comme remonter le cordon de taille, ce qui va se faire dans le temps. A la suite du remembrement, les parcelles ont été agrandies et, de ce fait, mieux adaptées à ces gros engins que sont les machines à vendanger.

Quant à la commercialisation, cela ne devrait pas poser trop de problèmes, puisque avant les deux bonnes récoltes de 1982 et 1983, les stocks étaient épuisés. Le plus difficile en 1983, ce fut de trouver des récipients pour loger tout ce vin, mais finalement, tout s'arrangea pour le mieux, et le vin, étant d'excellente qualité, il ne devrait pas être difficile de le vendre.

L'arboriculture tient aussi une part importante dans la vie agricole de Menetou. Et comme pour la vigne, la culture des arbres fruitiers a beaucoup évolué depuis les années 50. A ce moment-là, il y avait des pommiers presque dans toutes les terres, souvent disséminés dans tous les sens. Ce qui compliquait les façons culturales, car il fallait continuellement contourner les arbres pour ensemercer ou moissonner. C'était l'époque de la fameuse Cravert, de la Reinette du Mans, quelques autres anciennes variétés et aussi quelques vieux poiriers pour lesquels il fallait de très grandes échelles pour arriver au sommet.

Progressivement, le verger s'est considérablement modifié, et c'est maintenant quelques 160 hectares qui sont plantés soit en haies fruitières, soit en buissons. La variété dominante est la Golden, on a tendance à introduire quelques autres variétés telles que : Idared, Melrose, Gloster, Canada, Granny Smith, etc... qui sont très appréciées sur le marché, tant en France qu'à l'Étranger, puisqu'une grande partie des fruits récoltés ici part à l'exportation. Ce qui amène les arboriculteurs à produire des fruits de très belle qualité. Les coûts de production étant de plus en plus élevés, ils ne peuvent plus se permettre de récolter des petits fruits. Mais sans irrigation, ce n'est pas facile. Même en année à pluviométrie normale, il arrive toujours un moment où les arbres auraient besoin du peu d'eau qui empêcherait les fruits de stagner pendant quelques jours, même dans les terres les plus profondes. Sur le territoire de Menetou, le sous-sol ne possède pas ces nappes qui permettraient de pallier à ces déficiences naturelles. Des études sont en cours en vue de faire des réserves d'eau qui seraient susceptibles d'alimenter la majorité des vergers.

Les arbres, comme la vigne, ne reçoivent plus de façons culturales. Si les interlignes étaient labourés on ne pourrait plus passer avec le matériel pour effectuer les traitements, car il faut savoir que s'il tombe plus de 20 mm. d'eau après avoir effectué un traitement, il faut recommencer le plus rapidement possible. Un passage non effectué en temps opportun peut réduire en partie une récolte. Sur ce point, les arboriculteurs sont très vigilants, ils n'attendent pas au lendemain pour faire ce qu'ils peuvent le jour même.



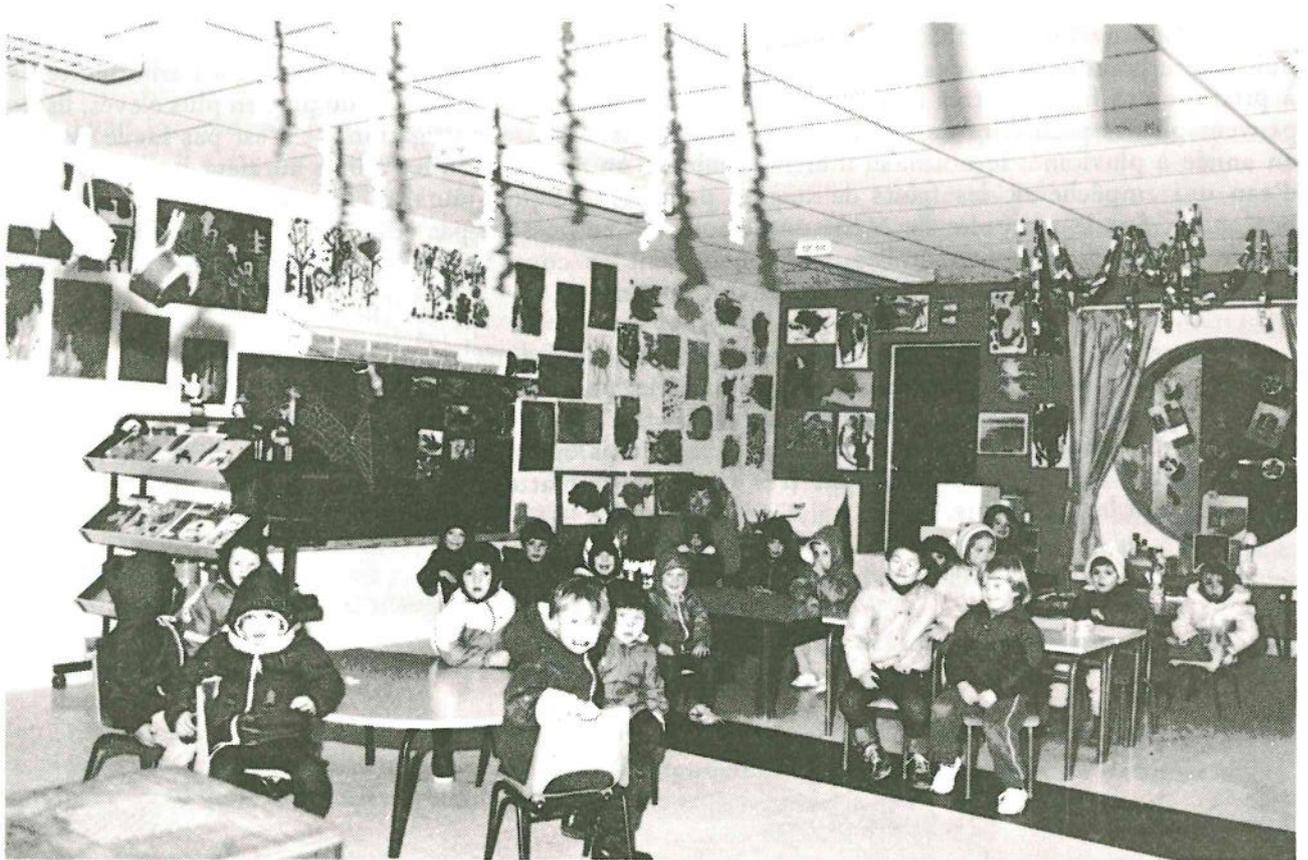
(◇)(◇)(◇)(◇)(◇)(◇)(◇)(◇)(◇)(◇)(◇)(◇)  
 L'ÉCOLE MATERNELLE  
 (◇)(◇)(◇)(◇)(◇)(◇)(◇)(◇)(◇)(◇)(◇)(◇)

La construction de l'École Maternelle est la principale réalisation communale de l'année 1983. Compte tenu de l'accroissement de la population et notamment de l'implantation de jeunes ménages à Menetou, les effectifs des écoles augmentent. La création d'une nouvelle classe était donc nécessaire. D'autre part, la législation prévoit qu'un préau couvert soit annexé aux classes maternelles.

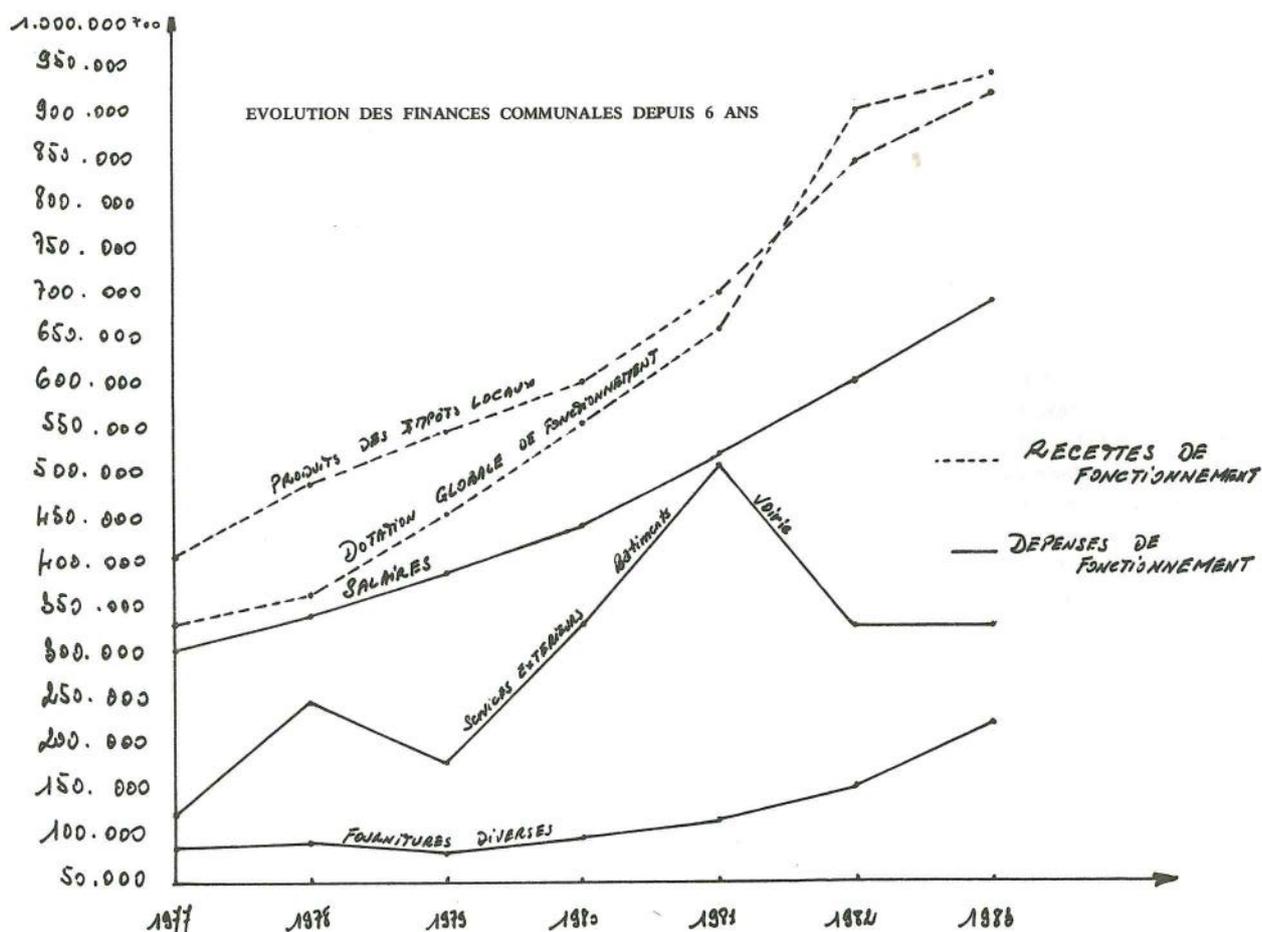
La Municipalité décide de construire deux classes avec un préau commun plutôt que de créer un ensemble d'une classe et d'un préau et d'adjoindre un préau à une classe existante. Un premier projet alléchant par ses formes mais beaucoup moins par son coût fut rejeté. Un second conciliant à la fois les impératifs architecturaux et les possibilités financières de la commune fut retenu. Un dernier problème de taille restait à régler, celui du planning, en raison des formalités administratives les travaux ne purent commencer qu'en Avril. Il ne restait que cinq mois avant la rentrée, dont un mois d'Août où bien des entreprises sont en congés. Les entrepreneurs firent diligence et, malgré les intempéries qui retardèrent le début du chantier, la construction fut achevée à la date prévue.

L'école est constituée de deux classes de 60 mètres carrés chacune, d'un préau chauffé de 100 mètres carrés, de sanitaire, d'une salle de repos, d'une tisanerie, d'un bureau de directrice. Les plantations d'espaces verts sont en cours d'achèvement, et un jardinet attend les jeunes jardiniers, (de belles récoltes en perspective !).

Une soixantaine d'enfants y sont accueillis et rentrent ainsi dans la vie scolaire dans les meilleures conditions.







Boulangerie - Pâtisserie  
Confiserie - Glaces

**R. POUPLARD**  
Rue du Commerce  
18510 MENETOU - SALON  
Tél. 64-80-79



Spécialités de Croquets

**Jacky RAFFESTIN**  
PAYSAGISTE

Entretien - Parcs et Jardins  
Plantes pour massifs

**18510 MENETOU - SALON**  
Tél. 64-80-22



**Au Super-Marché  
des affaires en or !**

**ESSOR**  
Monsieur et Madame DUPONT  
Propriétaires

Route de Bourges

**18220 LES AIX D'ANGILLON**

Tél. 64-45-66



\*\*\*\*\*  
**LES COMMISSIONS COMMUNALES**  
 \*\*\*\*\*

Maire : JOUANNIN Louis  
 1er Adjoint : GRÉGOIRE Jacky  
 2ème Adjoint : REMANGEON Bernard  
 3ème Adjoint : GILLET Jean-Paul  
 4ème Adjoint : MAINDRAULT France-Hubert

**COMMISSIONS DIVERSES**

**BATIMENTS COMMUNAUX ET SCOLAIRES  
 TRAVAUX DU BOURG**

GILLET	Jean-Paul
MAINDRAULT	France-Hubert
THIBAUT	Lucien
CHAVET	Philippe
JOUGNEAU	Lucien
JABARD	Yves
PARIS	Gérard

**VOIRIE COMMUNALE ET RURALE - ETANG COMMUNAL**

REMANGEON	Bernard
JACQUET	Christian
BARDY	Jean-Jacques
FOUCHER	Hubert
THIBAUT	Lucien
CHAVET	Philippe

**SYNDICAT D'ELECTRIFICATION DE VEAUGUES**

GREGOIRE	Jacky
GILLET	Jean-Paul

**RÉVISION DES LISTES ELECTORALES**

**Politiques :**

FOUCHER	Hubert
JABARD	Yves
BRUNET	Pierre
RIFFET	Roger
GOGUE	Ernest
FONTAINE	Marie-Claude
CHAVET	Philippe

**Chambre de Commerce :**

JOUGNEAU	Lucien
MAINDRAULT	France-Hubert
THIBAUT	Lucien
FONTAINE	Marie-Claude

**Chambre des Métiers**

BOIN	Michel
BILLON	André
THIBAUT	Lucien
FONTAINE	Marie-Claude

**Chambre d'Agriculture**

FOUCHER	Hubert
JACQUET	Christian
CHAVET	Philippe

**Elections Prud'homales :**

**Salariés :**

FERRY	Claudine
MITTERAND	Jean-Claude

**Employeurs :**

JOLIVET	François
BRANCHU	Jean-Pierre

**SERVICE DES EAUX**

GRÉGOIRE	Jacky
CHAVET	Philippe
JACQUET	Christian
JOUGNEAU	Lucien

**IMPOTS (Proposition)**

GREGOIRE	Jacky
VAULLERIN	Jean-Claude
CHAVET	Jean
JACQUET	Christian
CHAVET	Philippe
JOUANIN	Lucien
THIBAUT	Lucien
BRUNET	Pierre
TEILLER	Bernard
d'ARENBERG	Armand
MOREAU	Gérard
d'ARENBERG	Pierre

---

**FINANCES**


---

MAINDRAULT	France-Hubert
GRÉGOIRE	Jacky
RIFFET	Roger
REMANGEON	Bernard
BRUNET	Pierre
JACQUET	Christian
CHAVET	Philippe

---

**SPORTS - FETES - EXPENSION COMMUNALE**


---

BRUNET	Pierre
GRÉGOIRE	Jacky
RIFFET	Roger
GILLET	Jean-Paul
FONTAINE	Marie-Claude
JOUGNEAU	Lucien
THIBAUT	Lucien
PARIS	Gérard
JABARD	Yves

---

**S.I.V.M. de SAINT-MARTIN D'AUXIGNY**


---

GREGOIRE	Jacky
JOUANNIN	Louis
<b>Ramassage Scolaire :</b>	
GILLET	Jean-Paul
REMANGEON	Bernard

---

**SYNDICAT DU C.E.G. d'HENRICHEMONT**


---

JACQUET	Christian
GRÉGOIRE	Jacky

---

**BUREAU D'AIDE SOCIALE**


---

FONTAINE	Marie-Claude
REMANGEON	Bernard
GREGOIRE	Jacky
de la SERVIERE	Louise
GORDET	Odette
TRIBALAT	Louis
GOGUE	Ernest
JOLIVET	Léon

---

**CANTINE SCOLAIRE**


---

CHAVET	Philippe
JABARD	Yves
PARIS	Gérard

---

**COMPTE-RENDU - RELATION AVEC LA PRESSE**


---

BRUNET	Pierre
MAINDRAULT	France-Hubert
RIFFET	Roger

---

**SYNDICAT D'EAU DE SOULANGIS**


---

JOUANNIN	Louis
GRÉGOIRE	Jacky

---

**C.R.A.R. D'HENRICHEMONT**


---

JOUANNIN	Louis
GRÉGOIRE	Jacky

---

**RELATION AVEC LES RELATIONS**


---

GILLET	Jean-Paul
BRUNET	Pierre
REMANGEON	Bernard
PARIS	Gérard
CHAVET	Philippe

---

**SYNDICAT BORDURE ORIENTALE**


---

FOUCHER	Hubert
JOUANNIN	Louis
MAINDRAULT	France-Hubert

---

**DÉLÉGUÉS SYNDICAT DES COMMUNES**


---

JOUANNIN	Louis
REMANGEON	Bernard

☆☆☆☆☆☆☆☆

[◆]  
 LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS  
 [◆]

### COMPOSITION DE LA COMMISSION

Selon l'article 1650 du Code général des impôts, la commission communale des impôts directs doit comporter :

- dans les communes dont la population ne dépasse pas 2000 habitants : 7 membres, c'est-à-dire le Maire ou l'Adjoint délégué (président de la commission) et 6 commissaires.

Outre les commissaires titulaires, la commission comprend un nombre égal de suppléants, qui peuvent être appelés à siéger en cas d'empêchement des titulaires.

Les commissaires doivent avoir la nationalité française, être âgés de 25 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles d'impôts locaux dans la commune, être « familiarisés avec les circonstances locales et posséder les connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission ».

En outre, trois autres dispositions de l'article 1650 du Code général des impôts doivent, concernant la qualité des commissaires, être combinées :

- lorsque le territoire de la commune comporte un ensemble de propriétés boisées de 100 hectares au moins, un commissaire doit être propriétaire de bois ou forêts;
- en toute hypothèse, l'un des commissaires doit être domicilié en dehors de la commune;
- Les personnes respectivement imposées à la taxe d'habitation, aux taxes foncières et à la taxe professionnelle doivent être « équitablement représentées », chaque catégorie d'assujettis devant en outre être représenté au moins par un commissaire.

### DÉSIGNATION DES COMMISSAIRES

Les commissaires titulaires et leurs suppléants sont désignés par le directeur des services fiscaux sur une liste de contribuables dressée par le conseil municipal et établie en nombre double pour chacun d'entre eux (deux noms pour chaque titulaire et chaque suppléant proposé); les personnes portées sur la liste doivent bien sûr remplir les conditions précisées ci-avant.

A défaut de liste de présentation, les commissaires titulaires et suppléants sont nommés d'office par le directeur des services fiscaux, un mois après mise en demeure de délibérer adressée au conseil municipal. De plus, le directeur des services fiscaux peut, sans mise en demeure, procéder à la désignation d'office si la liste de présentation ne contient pas 24 noms (commune dont la population ne dépasse pas 2000

habitants), ou encore contient des noms de personnes qui ne satisfont pas aux conditions exigées par l'article 1650 du Code général des impôts.

En cas de décès, de démission ou de révocation de trois au moins des membres de la commission, il est procédé, dans les mêmes conditions, à de nouvelles désignations. Le mandat de ces nouveaux commissaires expire en même temps que celui des commissaires choisis lors du renouvellement général des conseils municipaux.

Enfin, bien que le conseil municipal soit obligatoirement représenté au sein de la commission par le maire ou l'adjoint délégué, en qualité de président, aucune disposition ne s'oppose à ce que plusieurs conseillers municipaux soient proposés et désignés aux fonctions de commissaires.

### DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMISSION

En application de l'article 345 de l'annexe III au Code général des impôts, la commission communale des impôts directs se réunit :

- à la demande du directeur des services fiscaux ou de son délégué.
- et sur convocation du maire ou de l'adjoint délégué ou, à défaut, du plus âgé des commissaires titulaires.

Les membres de la commission délibèrent en commun, à la majorité des suffrages. Ils ne peuvent prendre de détermination que si le nombre des présents est au moins égal à cinq (quelle que soit la population de la commune et, donc, le nombre légal de commissaires). La voix du président est prépondérante en cas de partage égal des votes.

Si certains commissaires ne veulent pas signer, mention en est faite au bas de la délibération, afin de constater le nombre des délibérants.

### ATTRIBUTIONS DE LA COMMISSION

Les textes font intervenir la commission communale des impôts directs dans quatre domaines :

- l'assiette des impôts directs locaux est assurée par les services des impôts avec son concours;
- elle donne son avis sur le bien-fondé de certaines demandes à caractère contentieux, dans la mesure où ces demandes soulèvent une question de fait;
- dans le cadre de l'impôt sur le revenu, elle participe au classement des exploitations agricoles en vue

de la détermination de leur bénéfice forfaitaire;  
- enfin, elle intervient au niveau de la *publicité des impositions* à l'impôt sur le revenu, à l'impôt sur les grandes fortunes et à l'impôt sur les sociétés.

#### Assiette des quatre principales taxes directes locales et des impositions directes assimilées.

Le rôle de la commission communale des impôts directs est déterminant dans le cadre des opérations de *révision générale des valeurs locatives cadastrales*; ces attributions, qui résultent des articles 1503, 1505 et 1510 du Code général des impôts consistent tantôt en une fonction d'assistance aux services fiscaux, tantôt en un véritable pouvoir de décision.

Mais cette mission reste actuellement virtuelle, puisque la dernière révision générale s'est achevée fin 1973, ses résultats ayant été incorporés dans les rôles d'impôts directs locaux de 1974.

Quoi qu'il en soit, la commission conserve toujours la tâche de *fournir aux agents des impôts*, chargés de l'assiette des impositions locales, toutes les *informations utiles* relatives à la nature et aux mouvements de matière imposable dans la commune.

C'est ainsi que, par exemple :

- dans le cas de constructions nouvelles ou d'additions de construction, les *valeurs locatives foncières*, déterminées par les services des impôts, doivent être portées à la connaissance de la commission communale pour avis;
- en matière de *taxe professionnelle*, l'agent des impôts examine avec la commission communale, au cours de la « tournée » qu'il effectue annuellement dans les communes rurales, la

nature des activités exercées et les immeubles utilisés par l'exploitant;

- s'agissant de la *taxe d'enlèvement des ordures ménagères*, les matrices sont établies par les services des impôts avec le concours de la *commission (article 284-1 de l'annexe 1 au Code général des impôts)*.

#### Réclamations au directeur des services fiscaux

Les réclamations concernant les quatre principaux impôts directs locaux et leurs taxes assimilées, à l'exception de la taxe pour frais de chambre des métiers, sont communiquées pour avis au maire ou à la commission communale des impôts directs (article R. 198-3, 1er alinéa, du livre des procédures fiscales) :

- à condition de soulever une *question de fait*, ces réclamations sont communiquées à la *commission* lorsqu'elles concernent la *taxe d'habitation*, la *redevance communale des mines*, ou l'une quelconque des *taxes assimilées* aux quatre principales impositions directes locales;
- elles sont communiquées *au maire seul* lorsqu'elles touchent les *taxes foncières* ou la *taxe professionnelle*.

Rien ne fait obligation au maire ou aux commissaires de motiver les avis qu'ils donnent en matière d'impositions directes. Mais, lorsqu'une réclamation doit être communiquée à la commission communale, l'absence de cette formalité obligatoire est de nature à vicier la procédure d'instruction; toutefois, cette omission est sans effet sur la validité de l'imposition contestée et n'autorise pas, à elle seule, le tribunal administratif à proposer la décharge de l'impôt.

[◆][◆][◆][◆][◆][◆][◆][◆][◆][◆]

BARBE BLEUE  
Prêt à porter  
Hommes - Femmes - Enfants  
Linge de maison - Vêtements professionnels



Représentant M. BOITIER  
Lotissement des Amours - 18510 MENETOU-SALON Tél. 64-84-44



BOUCHERIE - CHARCUTERIE - VOLAILLES  
TRIPERIE - VIANDE DE 1er CHOIX

TRIBALAT

Livraison à domicile et le Samedi

18510 MENETOU - SALON

Halle de Bourges



Tel. 64-81-15





## L'HISTOIRE DE MENETOU-SALON

(Suite)

### XI

François POT: Sgr du Maignet, Mondon, Montipouret, etc... et après la mort de son frère Guillaume, Conseiller du Roi, Porte-cornette blanche de Sa Majesté, premier écuyer-tranchant, Grand-Maître des cérémonies de France, Sgr de Rhodes, Menetou-Salon, le Fief Pot et autres lieux. Il fut marié le 16 Décembre 1605 à Marguerite d'Aubray, fille de Claude et de Marie Lallemand. Il fut tué en 1621 au siège de Montpellier en portant la cornette blanche du Roi. De cette union sont issus :

- 12. Charles POT, parrain de Marguerite Chéron à Menetou le 16 Juin 1623.
- 12. Claude POT, qui suit.
- 12. Henri POT, qui aura son chapitre après son frère.
- 12. Louise POT, mariée le 7 Juillet 1625, à Menetou-Salon, à René, alias Edme du Mesnil-Simon, baron de Beaujeu et de La Chapelotte.
- 12. Marguerite POT, mariée le 15 Février 1635 à François d'Aubusson, fils de Louis et de Louise de la Trémouille. Elle contracta, après veuvage, une seconde alliance avec Guillaume de Razay, Sgr de Monimes, par contrat reçu Prévost, Notaire à Saint-Martin d'Auxigny, le 27 Février 1639. (*Archives du Cher, E. 6922, F<sup>o</sup> 96, sqq*).
- 12. Marie, Françoise POT, religieuse à Saint-Pardoux, ainsi que sa sœur.
- 12. Gasparde POT, baptisée à Menetou-Salon le 9 Juin 1622.
- 12. Françoise POT, religieuse aux Annonciades de Paris.

### XII

Claude POT, Grand-Maître des cérémonies de France, Porte-cornette blanche du Roi et premier écuyer-tranchant, Sgr de Rhodes, Menetou-Salon, Mondon..., Vte de Bridiers, fut marié secrètement le 6 Août 1633 à Louise, Henriette de La Châtre, fille de Louis, Maréchal de France et d'Elisabeth d'Estampes,

veuve de François de Valois, Cte d'Alais, puis remariée à François, Cte de Crussol, dont elle avait été séparée. Elle mourut en 1634, laissant de cette union secrète une fille, Marie, Louise, Henriette, Aimée POT, dont on contesta la légitimité. La vie tumultueuse de Louise, Henriette de La Châtre, dont une partie se déroula à Menetou, mérite une mention spéciale. Elle était née à Egreville, en Gâtinais, en 1604 et fut mariée toute jeune, vraisemblablement en 1622, à François de Valois, Cte d'Alais, fils d'un bâtard de Charles IX. Elle devint veuve la même année et se maria en 1625 à François de Crussol, duc d'Uzès. Elle en fut démariée, après quatre années d'union, sous prétexte de défaut de consentement, par sentence de l'Official de Paris du 8 Septembre 1631, agissant en vertu d'un rescrit de Rome. Il y eut appel de cette sentence, puis transaction le 20 Juin 1632 moyennant 8000 écus que reçut François de Crussol. Henriette reprit alors nom et rang de Ctesse d'Alais. Elle semble n'avoir pas été de mœurs très austères si l'on en croit les plaisanteries de Richelieu sur ses relations avec son oncle, le Commandeur d'Estampes de Valençay. Elle éprouva le besoin de convoler une troisième fois et épousa, ainsi que nous l'avons dit, en secret, Claude POT, ceci afin de ne pas perdre son rang de princesse qu'elle prenait en tous lieux. Elle mourut en 1634 au château de La Ferté-sous-Reuilly en accouchant d'une fille que ses collatéraux de La Châtre, alléchés par une importante succession, refusèrent de reconnaître, alléguant qu'il n'y avait pas eu de mariage. Toutefois, Mr de Rhodes produisit cet acte qui existe aux archives du Cher :

*Extrait du registre des baptêmes, mariages et sépultures faits en l'église parochiale et chapelles de Menestou-Sallon par moy, curé sousigné ou mes vicaires.*

*Le sixième jour d'aoust mil six cens trente-trois ont été mariés hault et puissant seigneur, Messire Claude POT, grand-maistre des cérémonies, seigneur de Roddes et aultres ses places, et haulte et puissante dame Loyse, Henriette de la Chastre, veuve de François de Valloys, comte d'Allays, par moi, curé sousigné dudit Menestou-Sallon, en la chapelle du château dudit lieu en présence de...(ect... etc...).*

*Faict le huitième jour de juing mil six cens trente-quatre, ce requérant ledit seigneur de Roddes pour luy servir, en temps et lieu, ce que de raison. Mathivet, curé.*

Après plaidoiries à Paris, puis renvoi à Rennes, Aimée POT fut enfin déclarée légitime, non sans que les opposants aient exigé la somme de 20.000 écus pour ne pas interjeter appel. Aimée POT épousa le 24 Mai 1646 François, Marie de l'Hôpital, duc de Vitry, dont elle eu une fille, Françoise, Elisabeth de l'Hôpital, morte en 1684, sans enfants de son mariage avec Antoine, Philibert, marquis de Torcy-la-Tour. Après ce décès, la plus grande partie des biens qu'Aimée POT avait emportés avec elle firent retour à la famille POT. Pour en revenir à Claude POT, il se maria en 1639 à la fille naturelle du Cardinal de Guise et de la Ctesse de Romorantin, qualifiés dans le contrat de «*haute princesse Louise de Lorraine, fille de feu Louis de Lorraine et de Charlotte Dessessarts, Comtesse de Romorantin.*» Claude POT mourut en 1642 et Louise de Lorraine, plus connue sous le nom de Mme de Rhoddes, en 1652, sans postérité de leur mariage. Ce fut Henri POT, frère de Claude, qui prit sa succession à Menetou et autres lieux ainsi que nous allons le voir par le chapitre suivant.

#### XII bis

Henri POT, seigneur de Rhodes, Menetou-Salon et autres lieux, Conseiller du Roi, Grand-Maître des cérémonies de France, épousa le 14 Janvier 1646, Gabrielle de Rouville, fille de Jacques, Comte de Rouville et d'Antoinette Pinard. Ce fut à sa table, à Menetou, que la Princesse de Condé et le jeune duc dînèrent le soir du 13 Avril 1650, alors que, partis de Chantilly la veille, ils se dirigeaient vers le château de Montrond qu'ils atteignirent dans la nuit de ce même jour. Henri POT mourut vers 1666, laissant :

- 13. Charles POT, qui suit.
- 13. Louis POT, Abbé de Varennes-en-Berry.
- 13. Henriette POT.

#### XIII

Charles POT, Sgr de Rhodes et de Menetou-Salon, Grand-Maître des cérémonies de France, fut marié à Marie-Thérèse de Simianes, fille de François, marquis de Gordes, Grand Sénéchal de Provence et d'Aimée d'Escoubleau de Sourdis. Il mourut en 1706, laissant une fille unique :

- 14. Marie, Louise, Charlotte POT, qui suit.

#### XIV

Marie, Louise, Charlotte POT de Rhoddes épousa le 20 Février 1713 Louis de Gand de Mérode et de Montmorency, prince d'Ysengheim, qui devint par cette alliance seigneur de Menetou-Salon. Elle mourut en couches d'un enfant qui ne vécut pas, le 8 Janvier 1715, âgée de 21 ans. Son mari l'avait précédée

dans la tombe. La seigneurie de Menetou fut alors dévolue à sa tante Henriette POT qui mourut sans avoir contracté d'alliance. C'était la dernière survivante de la lignée des POT. Menetou resta dans la famille de Gand de Mérode de Montmorency, femme de Louis, Alexandre, duc de la Rochefoucauld et de la Rocheguyon. Elle mourut en 1773, laissant pour héritière de sa terre de Menetou, une fille, Elisabeth, Pauline qui épousa Louis, Léon, Félicité de Brancas, comte de Lauraguais. C'est sur elle que la terre de Menetou et la « maison de maître » furent vendues révolutionnairement le 19 Brumaire an III.

(L'acte porte : *sur Madame Gand, femme Lauraguais*). Elisabeth, Pauline émigra et mourut en Février 1794 avant d'avoir pu rentrer en France. Elle avait eu une fille unique qui épousa en 1773 Louis, Englebert, prince d'Arenberg, trisaïeul des propriétaires actuels du château de Menetou.

Voici un très bref résumé de l'histoire de la famille d'Arenberg.

La maison d'Arenberg, une des familles princières les plus anciennes d'Europe, fut régnante jusqu'en 1811, puis médiatisée en 1815 avec rang égal aux Maisons Souveraines. Elle joua un rôle essentiel dans l'histoire des Pays-Bas catholiques et y exerça une influence marquante dans l'ordre politique, militaire et religieux. Protecteurs éclairés des Arts et des Sciences, possesseurs en leurs temps de très vastes domaines,

(A suivre)



I.A.R.D.

Jean-Pierre BRANCHU

ASSURANCES

Rue de la Mairie

18510 MENETOU - SALON

Tél. (48) 64-80-84

Agence fondée en 1930

VIE



Michel BOIN



Menuiserie

Aménagement de cuisines

18510 MENETOU - SALON

Tél. (48) 64-81-50

RESTAURANT

Tous les jours, midi et soir.



18510 MENETOU - SALON

Tél. (48) 64-81-56

Au Moulin à Vent

SPECIALITES DU BERRY

M et M Thely



STUDIO GÉRARD

Groupes - Portraits - Reportages de Mariages  
Diplômé de la Chambre des Métiers

Place Henri IV  
18250 HENRICHEMONT

Tél. (48) 28-70-64

## MENETOU-SALON — SERVICES

(1523 Habitants)

MAIRIE . . . . .	64-81-21
POMPIERS . . . . .	64-81-21 ou 64-80-59 ou 64-80-05
GENDARMERIE . . . . .	64-50-49
S.A.M.U. . . . .	65-15-15
P.T.T. . . . .	64-81-07
ECOLE COMMUNALE . . . . .	64-83-01
PRESBYTERE . . . . .	64-80-52
<b>MEDECINS :</b>	
Docteur Moreau . . . . .	64-83-72
Docteur Musi . . . . .	64-84-56
PHARMACIE Veyret . . . . .	64-81-11
INFIRMIERE : Mlle Mauvisseau . . . . .	64-80-86
KINESITHEPEUTE : Mr Mauries . . . . .	64-81-38
PÉDICURE : Mme Moreau . . . . .	64-81-38
ASSISTANTE SOCIALE : Mme Gordet . . . . .	64-50-82
FOYER - LOGEMENTS Personnes âgées . . . . .	64-80-98
GITE RURAL : Mr Gilbert . . . . .	64-82-77
Mr Jouannin . . . . .	64-80-85

### COMMERCES

<b>EPICERIES :</b>	
Blanchard Cécile . . . . .	64-80-30
Pigny Joseph . . . . .	64-85-21
Thely Michel . . . . .	64-81-56
<b>BOUCHERIES :</b>	
Guilleaudeau Claude . . . . .	64-81-10
Tribalat René . . . . .	64-81-15
<b>CHARCUTERIE :</b>	
Laplantine Roland . . . . .	64-80-26
<b>BOULANGERIES - PATISSERIES :</b>	
Beccuau Jacques . . . . .	64-81-40
Pouplard Roger . . . . .	64-80-79
<b>CAFÉS - RESTAURANTS :</b>	
Fontaine « Cheu l'Zib » . . . . .	64-55-32
Jougneau « Café du Parc » . . . . .	64-80-59
Gogue « Le Lion d'Or » . . . . .	64-91-12
Thely « Le Moulin à Vent » . . . . .	64-81-56
Thibault Lucien (Café seulement) . . . . .	64-80-29
<b>TABAC - JOURNAUX - RECETTE BURALISTE :</b>	
Marchand Roger . . . . .	64-80-35
<b>BANQUES :</b>	
Hervet . . . . .	64-82-61
Crédit Agricole . . . . .	64-81-41
Caisse d'Epargne et de Prévoyance . . . . .	64-82-14
Chèque Postaux et Caisse Nationale d'Epargne . . . . .	64-81-07
<b>ASSURANCES :</b>	
Branchu Jean-Pierre M. G. A. . . . .	64-80-84
Milhiet Jean-Paul G. A. M. F . . . . .	64-83-02
Millet Martine S. A. M. D. A. . . . .	64-80-13

### COOPÉRATIVES :

Agri-Cher . . . . .	64-80-91
L'Union-Coop St-Martin — Les Aix . . . . .	64-81-23

### GARAGES :

Léger Noël . . . . .	64-81-14
Caillaud Paul . . . . .	64-81-36

### COIFFURE :

Marie-France . . . . .	64-80-17
Boulet André . . . . .	64-80-37

### HORLOGER :

  de Rancourt Jean-Marie

### DISTILLATEUR :

Thibault Lucien . . . . .	64-83-57
---------------------------	----------

### FLEURS :

Raffetin Jacky (Paysagiste) . . . . .	64-80-22
Blain Fernand . . . . .	64-81-73

## ARTISANS

### MAÇONNERIE :

Vaulleuin Jean-Claude . . . . .	64-84-72
(Travaux cimetière).	
Blanchard Lucien . . . . .	64-81-53
Gamard Gérard . . . . .	64-83-49
Junchat Emmanuel . . . . .	64-84-29

### MENUISERIE :

Boin Michel . . . . .	64-82-50
Jacquet Jean-Marie . . . . .	64-80-02

### PEINTURE :

Thibault Jean-Paul . . . . .	64-83-56
------------------------------	----------

### DÉCORATION - ENSEIGNES :

Riegel Claude (Rapid'Clés) . . . . .	64-81-83
--------------------------------------	----------

### TRAVAUX PUBLICS — TERRASSEMENT :

Bardy Jean-Jacques . . . . .	64-80-18
------------------------------	----------

### COUVERTURE :

Laugerat Jean . . . . .	64-81-19
Laborde Charles . . . . .	64-80-95
Gillet André . . . . .	64-80-88

### PLOMBERIE - CHAUFFAGE :

Jolivet François . . . . .	64-81-81
Mitterrand Jean-Paul . . . . .	64-59-30

### CHARPENTE MÉTALLIQUE — FERRONNERIE :

Raimbault Daniel . . . . .	64-80-05
D'Andréa Aldo . . . . .	64-81-24

### MARÉCHAL - FERRANT — MACHINES AGRICOLES :

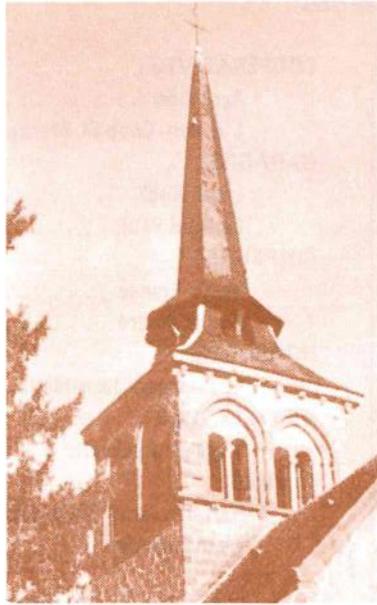
Billon André . . . . .	64-80-04
------------------------	----------

### POTERIES :

Case Nove . . . . .	64-54-91
Hrdy Bruno . . . . .	64-59-29

### MATELASSIER :

Coquet Régine . . . . .	64-81-42
-------------------------	----------



**Jean LAUGERAT**

Couverture

Zinguerie

Etanchéité

**18510 MENETOU - SALON**

Tél. (48) 64-81-19



**Jean - Claude VAULLERIN**

*Le Champ Gommé, Route de Bourges*

**18510 MENETOU - SALON**

Tél. (48) 64-84-72



Dépôt : Les Moulons, 18510 Menetou-Salon

Tél. (48) 64-80-06

RM 88 72 18 - Siret 775 045 925 000 10 - Domicile Bancaire CA 230 1287 0 120